

# La Lettre de la CADE

Coordination pour l'Afrique de Demain

Bulletin mensuel d'information sur les activités de la CADE – février 2005 – n°79



*Débat du mois* : « Succès et limites de la lutte contre la corruption en Afrique »



Editorial

## ET MAINTENANT LE TOGO !

L'élection qui vient d'installer au pouvoir Fauré Gnassingbé, le fils du président Eyadéma, peut faire l'objet de deux lectures. Une lecture legaliste permet de voir là une manœuvre destinée à préserver le nouveau président des aléas d'une élection présidentielle prévue par la Constitution. Mais alors pourquoi avoir éliminé le président de l'Assemblée Fambaré Natchaba Ouattara, un des hommes forts du régime, à qui la Constitution assurait le contrôle de la situation en lui confiant la présidence par intérim ? La réponse se trouve dans une lecture sociopolitique, historique, prenant en compte la véritable nature du régime : un pouvoir personnel incarné par un président en place depuis trente huit ans, appuyé sur l'armée, organisé autour d'une ethnie du nord, la sienne, l'ethnie Kabrié. Ce tour de passe-passe juridico-constitutionnel que fut le vote de la modification de l'article 144 de la Constitution, intervenu vingt quatre heures après l'annonce officielle du décès, était destiné à éviter que le pouvoir échappe au clan familial, tribal, qui sous couvert de l'armée était l'essence même du pouvoir du président Eyadéma. Un retour aux sources, en somme, qui a révélé de façon caricaturale que ce régime n'avait que des faux-semblants de Constitution et d'Assemblée nationale.

Comment le Togo sortira-t-il de cette crise ? La fiction juridique peut-elle encore opérer ? Est-il envisageable que l'Assemblée nationale

revienne sur sa décision pour permettre une élection présidentielle ? Le nouveau président acceptera-t-il de se considérer comme intérimaire et de se soumettre au suffrage populaire avant 2008, ainsi que cela a été dit, pour répondre aux critiques, pour une fois unanimes, venues du monde entier.

« Le Togo n'est pas une monarchie » criaient les manifestants du 12 février. C'est en effet, tout le fonctionnement de cette fausse démocratie qui doit être revu. L'élection présidentielle y suffira t-elle ? On peut en douter si, comme il est à craindre, le jeune Fauré Gnassingbé, installé aux commandes de l'État, parvient à la contrôler comme son père avait su si bien le faire.

La CEDEAO, la plus directement concernée, s'inquiète à juste titre de l'effet déstabilisateur de cette crise, de même que l'Union Africaine et les Nations Unies, déjà à court de moyens en RDC et au Darfour, comme vient de le reconnaître Kofi Annan. La France a rappelé par la voix de son Ministre des Affaires Etrangères qu'elle ne voulait pas se poser en gendarme de l'Afrique. Mais, elle a suffisamment fait preuve d'indulgence, souvent qualifiée de coupable, à l'égard de feu le Président Eyadéma, pour pouvoir tenir à son fils un langage de rigueur et de fermeté.

La réponse est en définitive entre les mains des Togolais.

La Cade

# « Succès et limites de la lutte contre la corruption en Afrique »

préparée en collaboration avec l'Institut d'Etudes sur le Développement Economique et Social (IEDES), le DESS « développement, Coopération Internationale et Action Humanitaire (DCAH) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Coordination Sud.

*La corruption n'est pas l'apanage du continent africain, mais elle y est plus dommageable qu'ailleurs puisqu'elle prive les Etats de leurs moyens d'intervention et accroît les inégalités. La communauté internationale a réagi mais les résistances sont fortes. La Cade, avec ses partenaires, a souhaité faire*

*le point sur les modalités de prévention, et se pencher sur les causes de tous ordres qui conduisent à ces pratiques répandues à différents niveaux de la société et qui délégitiment l'ensemble des institutions publiques et la démocratie. Elle a fait appel à des experts<sup>(1)</sup> pour l'aider dans sa démarche.*

Jean Cartier-Bresson introduit le sujet. Deux dates sont à retenir : la fin des années 1980 marque le début de la lutte contre la corruption et 1993, qui est l'année où a été créée *Transparency-International*. Il a fallu un certain temps pour progresser dans la compréhension des causes de la corruption, de ses conséquences et sur la mise en œuvre des moyens de lutte. La corruption n'est plus un sujet tabou, ce qui est une révolution. Mais pourquoi y a-t-il aussi peu de progrès et autant de blocages dans le processus d'éradication ? Aurait-on engagé une analyse de la lutte anticorruption de manière trop universaliste, s'interroge J. Cartier-Bresson ? On commence à percevoir un essoufflement du sujet et de la mobilisation alors qu'il y a besoin de continuité pour marquer des points.

## L'Afrique au milieu du gué

C'est le thème de l'intervention de Philippe Monteny. Celui-ci, qui connaît bien l'Afrique, y a rencontré des hommes d'une grande intégrité et d'un grand courage ce qui l'autorise à tenir un discours assez sévère sur le sujet. Il aborde dans une première partie la convention anti-corruption de l'OCDE et son intégration dans la stratégie des entreprises qui ont dû faire une véritable révolution coperni-

cienne pour s'adapter à ce texte signé en 1997 et ratifié par la France en septembre 2000.

Il s'arrête un instant sur l'histoire de cette convention. En 1990-1991, à la fin de la guerre froide, il y a une demande très forte des Américains pour que soit publiée une déclaration sur la lutte contre la corruption. La France s'y oppose pour différentes raisons. En 1994-1995, la France ne peut s'opposer à un texte et propose d'opter pour une convention ayant force de loi. Elle estimait que son adoption lui laisserait le temps de s'adapter. Or, en 1996, le projet de convention est accepté et elle est adoptée en décembre 1997. Cette convention est calquée sur le FCPA (*Foreign Corrupt Practices Act*) qui est un texte américain signé en 1977 qui condamne la corruption d'agents publics étrangers.

En France, jusqu'en 2000, il y a bien sûr une incrimination pénale de la corruption. Mais à l'extérieur du territoire et jusqu'à cette date, la corruption pouvait être considérée comme des dépenses commerciales extraordinaires autorisées et fiscalement déductibles. Il existe deux approches radicalement différentes :

- Dans l'approche francophone, le bien public est garanti par le bon fonctionnement des institutions. Interdire la corruption, c'est préserver l'intégrité du système. C'est une question de droit et donc sa portée est limitée au territoire auquel il s'applique.
- L'approche américaine est très différente. Le bien public est garanti par un bon fonctionnement du marché. La corruption fausse la concurrence, et donc le marché, et nuit au bien public et à l'image américaine. C'est donc

(1) Paul Samangassou, directeur du BASC Caritas Cameroun, acteur de la campagne « Publish what you pay ».

Jacques Terray, vice président de Transparency-International-France, avocat honoraire. Philippe Montigny, Directeur Exécutif d'International Development & Strategies, Président du Groupe de travail du Conseil Français des Investisseurs en Afrique (CFIA) sur la prévention de la corruption, sur les enjeux de l'application de la Convention anti-corruption de l'OCDE par les entreprises en Afrique, ancien spécialiste du sujet à l'OCDE, coauteur de « Lutter contre la corruption » avec Abdoulaye Bio Tchanié.

Jean Cartier-Bresson, professeur de sciences économiques à l'université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines, coordonnateur du numéro spécial de la Revue Tiers Monde paru en janvier 2000 sur le sujet, a accepté d'animer cette rencontre.

une question de nature morale, donc de portée universelle.

### Une convention innovante et contraignante

La convention de l'OCDE se caractérise par cinq principes révolutionnaires. (1) : on traite la corruption à l'extérieur des frontières comme à l'intérieur de la zone OCDE ; (2) : la convention élargit la notion de pots-de-vin (avantage indu, pécuniaire ou non) ; (3) : elle élargit la notion de faute (action ou abstention d'action comme payer un douanier pour qu'il ferme les yeux...) ; (4) : la notion de tiers est élargie (individu ou parti politique) ; (5) : la notion d'entreprise est élargie (aussi bien les entreprises publiques et privées que les participations y compris minoritaires, les filiales).

La mise en application de la convention est extrêmement innovante et contraignante. On considère que chaque pays de la zone OCDE dispose d'un système approprié pour lutter contre la corruption. C'est ce qu'on appelle l'équivalence fonctionnelle. Pour la garantir, a été mis en place l'examen par les pairs, tous les deux ou trois ans, de l'adaptation du cadre légal national. Tous les deux ans, les pairs examinent l'application de la convention dans les pays au niveau de l'administration, de la justice, des entreprises. Les pressions sur les entreprises sont très fortes et les peines encourues très élevées.

Face à cela, les entreprises se sont adaptées de façon radicale. Les grosses entreprises ont centralisé leurs processus de décisions et certaines ont décidé d'abandonner des pays, considérant que le risque de corruption est trop important. Certaines activités propices à la corruption sont abandonnées. Plusieurs grosses entreprises françaises ont fermé leurs bureaux en Afrique. Ce n'est pas forcément dramatique pour elles car l'Afrique ne représente que 2% des investissements directs étrangers, c'est-à-dire moins que pour la seule ville de Singapour.

En revanche, cette évolution est dramatique pour le continent africain. En effet, lorsque des entreprises de la zone OCDE quittent l'Afrique, elles sont

remplacées par des entreprises de pays moins regardants (pakistanaïses, chinoises, indiennes...). Ce ne sont plus les mêmes critères qui sont mis en œuvre en matière d'environnement, de droit social, de formation du personnel, d'implication dans la société.

Le problème, en Afrique, est que la corruption est devenue plus complexe. On note la montée dramatique de l'extorsion. Les entreprises de la zone OCDE ayant diminué considérablement les pots-de-vin, les corrompus sont amenés à défendre leurs rémunérations occultes par des comportements parfois violents, de type mafieux.

### Les causes structurelles de la corruption en Afrique

Ces causes sont : économiques, liées au système d'administration et aux salaires des fonctionnaires ; institutionnelles : faiblesse de la justice et des contrôles, inexistence de chambre des comptes, paiements en liquide... ; politiques : nominations politiques dans l'administration, pas de financement des partis.

On pourrait espérer que le développement de la démocratie soit une solution à terme mais il est paradoxal de constater qu'il est une cause immédiate de la corruption. Si la corruption n'a plus lieu lors de la passation des marchés, elle intervient après, à la signature des contrats. Cela a pour conséquence que de nombreuses entreprises qui ont gagné des marchés rompent au moment de la négociation du contrat ce qui peut avoir des conséquences dramatiques lorsque le marché porte sur l'importation de médicaments contre le sida, par exemple.

Les entreprises répertorient quatre types d'extorsion. (1) : l'extorsion avec menaces de rançon, chantage, confiscation de documents... (2) : l'extorsion quotidienne : racket routier, tracas administratifs... (3) : l'extorsion administrative organisée : contrôles fiscaux, dédouanement... (4) : les extorsions commerciales : lors de la négociation de contrats, mise à l'écart des consultations, disparition de documents... Une relation très directe a été établie entre indice de corruption et indice de compétitivité.

### Que faut-il faire ?

Philippe Montigny conclut son exposé par les propositions suivantes :

- Au niveau des pays africains, il y a grande urgence à ratifier et à mettre en œuvre les conventions internationales signées par l'Union Africaine.
- Au niveau des gouvernements OCDE, soutenir de manière explicite les politiques de lutte contre la corruption dans les pays africains.
- Faire pression sur les pays émergents, qui ont signé la convention mais ne l'ont pas ratifiée (Israël, Pakistan, Chine, Inde...).
- An niveau des entreprises, mettre en place des coalitions sectorielles et nationales, ce qui commence à se faire.

### La corruption au quotidien au Cameroun

Paul Samangassou, livre son témoignage sur la corruption au quotidien au Cameroun. Il y a quelques années, *Transparency-International* a classé le Cameroun comme pays le plus corrompu (il a cédé sa place, depuis, à son voisin le Nigeria). Cela a provoqué un choc au niveau des pouvoirs publics, mais cela a éclairé la vie quotidienne dans ce pays. Cette corruption est un véritable problème pour le développement du Cameroun et c'est un facteur aggravant de la pauvreté.

Si le Cameroun est leader dans le domaine de la corruption, tous les Camerounais ne sont pas pour autant corrompus pas plus qu'ils n'ont de prédispositions culturelles à l'être. P. Samangassou s'attache, à l'aide d'exemples vécus, à décrire la petite corruption: celle qui affecte la vie quotidienne du citoyen et qui perturbe le fonctionnement de la société. Les secteurs les plus sensibles sont la police, la gendarmerie, la justice, les impôts, la gestion du budget de l'Etat, les marchés publics, l'éducation, la santé, les collectivités locales.

Face à cette corruption, l'attitude du citoyen ordinaire est passive malgré ses frustrations. La révolte n'est pas inscrite dans les mœurs au Cameroun. Il y a quelques années, en pleine crise économique, les fonctionnaires ont vu leur salaire amputé de 70%. Il n'y a pas eu la moindre grève. Pendant cette

période, un ministre a institué un prélèvement de 30% sur tous les marchés passés avec les fournisseurs de l'Etat qui était partagé entre les fonctionnaires. Cette situation a tellement duré que tout le monde pensait que c'était définitif. Un ministre courageux a démantelé le mécanisme en quelques mois, ce qui montre que la corruption peut être éradiquée si on s'en donne les moyens.

### Le rôle du gouvernement et de la société civile

Qu'a fait le gouvernement pour lutter contre la corruption ? Il a créé un observatoire chargé, sous l'autorité du Premier ministre, de lutter contre la corruption mais il n'a obtenu aucun résultat. Les comités ministériels de lutte sont constitués de fonctionnaires qui exercent à la fois le pouvoir et le

contrôle. L'observatoire a monté un projet pour lutter contre la corruption dans le cadre de l'initiative PPT. Doté d'un budget de 5 milliards CFA, il n'a produit qu'un journal à l'intention des chancelleries et des séminaires avec distribution de frais de missions. Aucun résultat n'a été fourni.

La société civile intervient comme elle peut comme *Transparency-International-*

## LE DEBAT

---

Jean Cartier Bresson, réagissant aux exposés, attire l'attention sur le fait que la corruption, ses conséquences et les effets de la convention anticorruption sont encore trop mal connus pour tirer des conclusions définitives. Pour lui, on n'a pas la preuve qu'il y a plus de corruption en Afrique qu'en Asie mais elle fait plus de mal dans les pays pauvres, ce qui est dramatique. Par ailleurs on n'a pas non plus la preuve que la convention de l'OCDE soit responsable du désengagement des entreprises françaises d'Afrique. La cause pourrait en être la moindre rentabilité des investissements. Dès 1998, il prévoyait que la baisse des rentes de la corruption provoquerait la montée de l'extorsion. La lutte contre la corruption n'est pas seulement une question morale, elle vise l'amélioration du bien-être des populations.

Geneviève Dindin se demande quelle attitude adopter face à deux aspects très graves de la corruption où le corrompé est également le corrompu. Il s'agit du pillage des recettes d'exportation par les équipes dirigeantes, et du pillage des réserves des banques centrales (BCEAO et BCEAE). Pour ces cas dramatiques, les équipes dirigeantes pillent leur propre pays. Jacques Terray rappelle que, pour juguler le pillage des ressources d'exportation, des campagnes telles que celle de *Publish what you pay* consistent à faire en sorte que les

compagnies extractives indiquent dans leurs comptes ce qu'elles versent à chacun des gouvernements des pays hôtes. Jusqu'à présent l'intérêt de ces contrôles n'est pas totalement avéré.

Romuald Nzomo, de Nepad Avenir, pense qu'il ne faut pas oublier les facteurs sociologiques. La corruption permet aux familles de subvenir à leurs besoins en matière de santé, en l'absence de système de solidarité nationale. Pour Philippe Montigny, ces phénomènes de redistribution n'expliquent pas la corruption dont l'essentiel est ailleurs.

Un intervenant pense qu'il serait intéressant de savoir si le niveau de corruption est aussi grand dans les circuits d'activité économique privés. La Banque Mondiale milite pour la privatisation de tout ce qui n'appartient pas à la fonction régaliennne de l'Etat. On a essayé de privatiser les douanes pour sécuriser les recettes douanières. Ce projet s'est heurté à une très vive opposition des fonctionnaires.

Pour Michel Levallois, c'est la très grande corruption qui est la source du mal. La publication des comptes des sociétés pétrolières est un bon moyen de l'enrayer ce à quoi s'est pliée par exemple l'entreprise Chevron. C'est un chantier intéressant où le poids de la société civile peut permettre de faire bouger les choses.

Pour Philippe Montigny, le drame de l'Afrique est que chaque fois qu'il y a pillage des ressources, l'argent sort du pays. Il cite l'exemple de la Corée du Sud qui faisait partie, après la deuxième guerre mondiale des pays les plus pauvres. Des milliards de dollars d'aide ont été détournés mais ils ont permis des accumulations capitalistiques qui ont contribué au développement du pays. En Afrique, la corruption engendre l'appauvrissement. Un rapport de l'Union Africaine estime qu'elle renchérit de 20 à 30% le coût des produits. Pendant longtemps, la corruption a été un moyen que les pays du bloc de l'Ouest avaient pour maintenir les pays pauvres dans leur giron.

Philippe Montigny souligne un autre aspect. Il lui semble que le phénomène de corruption est spécifique du passage vers la démocratie et des économies de transition. L'enjeu est d'accélérer les processus de développement et d'accès à la démocratie. Mais Jean Cartier Bresson tempère ce point de vue en mentionnant le cas de l'Amérique Latine où la démocratie s'est consolidée depuis longtemps mais où la corruption perdure. Pour Philippe Montigny, la corruption est un sujet dramatique au niveau mondial et il existe un lien fondamental entre corruption et droits de l'homme.

Philippe Mathieu

page 4

Cameroun, les Eglises (Commission Justice et Paix et le Service œcuménique pour la paix) ou la commission qui s'occupe de *Publish What You Pay* pour le pétrole. Mais il n'y a pas de résultat à la hauteur des espoirs de la population car il n'y a pas de structure dédiée à la corruption. La population est contrainte de conduire des petits combats quotidiens. Toute campagne visant à tarir les ressources de ceux qui vivent au-dessus de leurs moyens est dangereuse. La situation est porteuse de tensions sociales qui pourraient s'exacerber en l'absence de solutions.

#### L'action de *Transparency-International*

Jacques Terray complète les exposés précédents en rendant compte de l'action de l'ONG *Transparency-International*. Cette ONG a été créée en 1993 par un Allemand (Peter Eigen) qui a démissionné de la Banque Mondiale, estimant qu'il n'était pas judicieux de donner de l'argent aux pays du Sud pour qu'il reparte en Suisse sur des comptes privés. *Transparency-International* compte 90 sections dans le monde, chacune d'entre elles étant indépendante. L'organisation dispose d'un secrétariat international à Berlin.

L'objet de l'organisation est de lutter contre la petite et la grande corruption. La méthode utilisée est la persuasion et non pas la dénonciation. Trois types d'actions sont entreprises :

- La sensibilisation de l'opinion au niveau mondial et des pays. Le seul instrument disponible est l'indice de perception de la corruption dans le monde qui débouche sur un classement mondial. Cet indice est établi par un ensemble d'Instituts universitaires, chacun donnant une note sur le pays en fonction de son expérience dans le pays ou du oui-dire. Ce n'est donc pas une méthode scientifique. Un baromètre est établi sur la base d'un sondage annuel par l'Institut Galop et l'Indice des pays exportateurs permet de prendre en compte non seulement ceux qui reçoivent les pots-de-vin, mais également ceux qui les donnent du côté des pays exportateurs. Par ailleurs l'accent est mis sur l'accès à l'information et à l'éducation et en particulier à la diffusion de la convention contre la corruption.

- La coopération internationale. *Transparency-International* est très actif aux côtés de l'OCDE pour vérifier la mise en œuvre progressive de la convention. Un appui est apporté à la

signature de la convention contre la corruption de l'Union Africaine qui n'est signée que par cinq pays alors qu'il faut quinze signatures pour qu'elle soit adoptée. Une coopération entre les sections de Suisse et du Nigeria a permis de retrouver une partie des fonds détournés par le président Abacha. Ils seront restitués au gouvernement du Nigeria dès lors que leur usage aura été précisé. De leur côté, les magistrats prônent l'entre aide judiciaire, à l'échelle internationale, pour mieux lutter contre la corruption.

- Les coalitions : c'est la méthode que privilégie l'organisation. Les entreprises doivent s'associer pour appliquer des règles de bonne conduite. Plusieurs instruments sont utilisés comme le pacte d'intégrité ou de transparence des marchés.

*Transparency-International* est la seule organisation internationale spécialement dédiée à la lutte anti-corruption. Mais elle n'en a pas l'exclusivité et s'allie à d'autres ONG. La société civile devrait davantage s'impliquer : une vraie société civile formée de toutes les composantes qui forment l'activité d'un pays et qui survit en tant que telle aux alternances du pouvoir.

## Compte-rendu de la rencontre-débat du 19 janvier 2005

# Enfants des rues

Au Centre Panthéon-Sorbonne, avec Bernard PIROT. *B. Pirot est Délégué général d'Auteuil International qui s'occupe des enfants en difficulté depuis 140 ans. Il a été en charge du pôle Afrique pendant quatre ans.*

*Les recherches de Bernard Pirot ont remis en cause beaucoup de préceptes sur les enfants des rues et notamment la perception que l'on avait d'eux. Dans son livre, « Enfants des rues d'Afrique centrale » publié chez Karthala, il essaye de comprendre quelles sont les variables sociologiques qui conduisent à la rupture. Il montre comment se créent des réseaux de solidarité entre eux et propose ensuite des réponses possibles relatives à la pérennisation de leur réinsertion.*

### Situation et organisation des réseaux d'enfants des rues :

#### La prise de conscience :

Le problème des enfants des rues est apparu dans les années 1980. L'alerte a été lancée à la fois par les médias et par le monde associatif (*Save the children*, etc...) et a permis une prise de conscience de la situation. Le Ministère des Affaires Etrangères a créé un Fonds d'Aide Spécifique sur cette question. En 1994 est également votée une résolution sur la question par l'assemblée générale de l'ONU.

#### Evolution de la terminologie :

Avant les années 80, on parlait de « délinquants ou pré-délinquants ». Ensuite sont apparus les termes de « enfants de la rue, jeunes en situation difficile, enfants en situation de rue », etc... Bernard Pirot en retient deux : *L'enfant de la rue*, en rupture totale avec sa famille, il vit dans la rue et *L'enfant dans la rue*, qui travaille la journée dans la rue mais rentre chez lui le soir. La distinction est impor-

tante notamment en ce qui concerne les programmes de réinsertion. L'âge moyen des enfants est de 10/12 ans. 9 enfants sur 10 sont des garçons. En effet, la fille jouant un rôle important dans l'économie domestique, sa place est plus définie au sein de la cellule familiale. La dote est par ailleurs une source de revenu importante.

#### **Douala et Kinshasa :**

Le phénomène est important dans ces deux villes de 7 millions d'habitants à Kinshasa et 2 à 3 millions à Douala, qui ont une histoire sociale très différente. Douala semble tendre et aspirer à la modernité alors que Kinshasa est en pleine phase de récession. On estime la présence de 20 à 25 000 enfants des rues à Kinshasa (les « phasers ») et de 3 à 5 000 à Douala (les « nangaboko »).

#### **Mode de vie :**

Les enfants vivent d'abord dans les centres ville ou centres administratifs, dans et autour des marchés et autour des gares routières et ferroviaires. Ils survivent grâce à plusieurs petits métiers (chargeurs, cirieurs, porteurs d'eau...) et les plus jeunes mendient. Par rapport à d'autres villes d'Afrique, le vol et le racket sont minoritaires à Douala et à Kinshasa.

#### **Processus de production d'enfants des rues :**

Le processus qui mène les enfants dans la rue est un phénomène assez complexe et ne s'explique pas que par la seule pauvreté. Les familles à la limite de la survie sont souvent très solidaires, et ces enfants viennent de familles parfois aisées. L'auteur a rencontré des enfants de hauts fonctionnaires. La cause directe est la déliquescence de la cellule familiale liée au développement urbain qui a un impact direct sur la structure des familles et la montée des individualismes en Afrique. Alors que l'enfant, en milieu rural, est pris en charge, en cas de crise, par la famille élargie, il fuit dans la rue en milieu urbain. La pauvreté n'est donc jamais la raison unique mais elle exacerbe les conflits familiaux. Elle est toujours couplée à une situation de crise. Le phénomène des « enfants sorciers » explique également le processus. Alors qu'on en comptait 3 ou 4 enfants de la rue sur 10 il y a 20 ans, la proportion est aujourd'hui de 9 enfants sur 10.

L'enfant passe par différentes étapes : on observe d'abord une rupture progressive avec le milieu familial, puis une phase d'« angoisse » durant laquelle l'enfant cherche à se lier en bande pour se protéger de l'insécurité. Finalement, il intériorise sa condition et se construit une identité afin de s'identifier au groupe.

Les groupes se font et se défont au gré des activités. Il y a souvent un leader qui assure une relation « protection/soumission ». Les groupes ne sont pas stables ni géographiquement ni temporellement (contrairement à ce que l'on observe en Amérique Latine).

### **Quelle réinsertion pour ces enfants ?**

Bernard Pirot cite l'expérience de deux ONG africaines : L'ORPER (Kinshasa) et la Chaîne des foyers St Nicodème (Douala).

#### **La logique des enfants à prendre en compte :**

Les enfants disent que la vie est dure, il faut lutter, mais que dans la rue, ils sont libres. Ils sont dans une logique de survie au jour le jour qui les fait vivre dans l'instant. Ils n'ont pas de projet ni de vision de l'avenir. Leur relation au monde est instrumentale. Ils recherchent un intérêt immédiat dans tout. Ils se sentent rejetés, ce qui provoque une certaine agressivité. Ce profil psychologique aide à déterminer comment approcher la réinsertion.

#### **Les étapes de la réinsertion :**

La première approche se fait dans la rue. L'enfant n'est pas ouvert à d'autres milieux. Il faut aller à sa rencontre pour créer une relation. Cette phase consiste en une enquête sociale compliquée afin de déterminer son âge, son nom, etc... Cette phase dure de 3

à 6 mois. L'objectif premier est la réinsertion familiale, cadre naturel pour son évolution. La famille est ici entendue au sens large. La prise en charge en foyer doit rester une exception (notamment pour des questions de pérennité).

Ensuite les enfants peuvent se rendre dans un centre d'écoute où ils trouvent une protection et des soins de santé. On essaye aussi de les faire entrer dans une logique de projet en leur redonnant une perspective, une confiance en eux avec un programme de remise à niveau éducatif. L'enfant retourne à l'école et apprend un métier. Pour cela il faut qu'il y ait une démarche volontaire de l'enfant.

En conclusion, l'enfant des rues est la catégorie sociale la plus exposée. Bernard Pirot souligne le travail remarquable des ONG du Nord et du Sud mais le phénomène est en pleine croissance. Les études ont montré qu'il n'y a pas de réinsertion sans intervention extérieure et que si les enfants ne se réinsèrent pas, ils sont laissés à eux-mêmes et évoluent toujours vers une violence de plus en plus endémique. Cette évolution se fait en quatre phases. (1) : Une première phase où il n'y a pas d'identité collective. (2) : Une phase de stabilisation où ils pratiquent des petits métiers. Ils commencent à être perçus par les acteurs sociaux. (3) : Une structuration en bandes qui se territorialise et le passage à des actes de plus en plus violents. (4) : Formation d'une contre société en guerre ouverte avec pérennisation du monde de la rue où agissent des bandes fortement délinquantes (cas de l'Amérique Latine, de Lagos, de Nairobi). Ce stade n'est pas encore atteint dans les villes citées dans cet exposé.

**Laurie Barnier et Tashina Moore,**  
*étudiantes du DESS DCAH*  
*(Université Paris I Sorbonne)*

#### **Abonnement à *La Lettre de la CADE* :**

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Abonnement seul : 30 euros, -étudiants : 8 euros, -entreprises, collectivités locales : 150 euros. Adhésion individuelle à l'Association, comprenant l'abonnement : 45 euros. Paiement par chèque à l'ordre de la CADE.

# Le baromètre de la CADE

Les vagues médiatiques déferlent les unes après les autres recouvrant mutuellement leurs traces éphémères. Dans la chronique de ces derniers jours, l'évènement africain qui alimente la presse, c'est la disparition inattendue (*Valeurs actuelles* du 4 Février ne comptait en Afrique au nombre des « tyrans » appelés à disparaître prochainement que Robert Mugabé) de Gnassingbé Eyadéma et la question de sa succession. Il est question du disparu, de « la fin d'un Ubu africain » (*La Croix* du 7 février), de son comportement en politique intérieure et de ses relations avec la France (un pilier), de « l'ami personnel » (*Le Monde* du 8 février) de Jacques Chirac, puis de la façon dont son fils, « un fils bien encombrant » (*Valeurs actuelles* du 11 février) lui succède : une « succession contestée » (*Le Figaro* 8 février) et enfin des réactions populaires (*Le Monde* du 9/2) et extérieures dont celle de la France (éditorial critique *du Monde* du 9 février) à ce mode de succession.

La tournée africaine du président Chirac qui s'est déroulée dans les jours précédents a d'abord été rapportée de façon plutôt positive : « Jacques Chirac va à Dakar pour « nourrir le lien » franco-africain, avec un encart sur le fait que la France est le premier partenaire économique du Sénégal (*La Croix* du 2 Février), puis « Saint-Louis fait peau neuve pour Jacques Chirac » cependant que l'accueil populaire à Dakar était accompagné de mesures de maintien de l'ordre tenant à distance des handicapés qui auraient pourtant aimé participer (*La Croix* du 3 février). Le 4 Février *Le Monde* et *La Croix* soulignent tous deux « l'accord parfait » entre les deux présidents, partiellement d'ailleurs sur le dos de l'Afrique du Sud, tant pour son intervention en Côte d'Ivoire que pour la gestion du NEPAD. Quelques jours plus tard, dans *La Croix* du 10 février, Jean-François Bayart, directeur de recherche au CNRS-Ceri s'interroge sur « l'avenir

de la démocratie au Sénégal... à la suite de divers dérapages et de la personnalisation croissante du pouvoir d'Abdoulaye Wade ».

Les échos de la visite au Congo-Brazzaville concernent plus des sujets qui fâchent avec le rappel par *Le Monde* du 4 février que « les familles des « disparus du Beach » accusent la France de bloquer les poursuites ». La Côte d'Ivoire continue de faire parler d'elle directement comme dans *La Croix* du 28 janvier à l'occasion de la fin de mandat du chef de mission de l'ONU disant : « les Ivoiriens sont fatigués des revirements politiques » ou dans *Le Monde* du 4 Février qui fait état de l'ouverture d'une « enquête préliminaire sur les violences en Côte d'Ivoire » par le parquet de Paris.

Les questions générales ne sont pas oubliées : *La Croix* du 26 janvier nous parle en 3 pages de « la vie dévastée des enfants des guerres » à l'occasion de la journée internationale des enfants-soldats et du colloque « Enfants et guerres » du 11 Février au Sénat, ainsi que de la parole adressée par les évêques d'Afrique centrale aux jeunes dont « beaucoup d'entre eux comptent sur l'Eglise », alors qu'« ils ne croient plus en leurs gouvernements ».

Plus rare et plus approfondie est l'étude consacrée par *Le Monde* diplomatique de Février aux accords avec l'Europe, ainsi que l'entretien avec le ministre Xavier Darcos « Faire plus en Afrique qu'ailleurs » dans *La Croix* du 11 Février.

Les grands fléaux ne se font pas oubliés : le sida pour lequel « des progrès sont enregistrés », mais l'épidémie « a enregistré 6 millions de nouveaux cas l'année dernière » (*La Croix* du 21/1), la lèpre au Darfour (*La Croix* et *Valeurs actuelles* du 28 janvier) ou la malaria « un fléau qui tue un enfant toutes les trente secondes en Afrique » (*La Croix* du 4 février).

Jean Brice Simonin

## COLLOQUE « ETATS DE LIEUX DE LA DIASPORA AFRICAINE EN FRANCE ET EN EUROPE »

L'Association Université Sans Frontière a organisé avec d'autres associations, le 26 janvier 2005, un pré colloque sur le thème : « Etat des lieux de la diaspora africaine en France et en Europe ». Il s'est déroulé sous le haut patronage et en présence de Jacques Godfrain et de Jean-Pierre Sueur. C'est une avant-première d'un colloque qui se tiendra en novembre 2005 à Bamako sur le thème de : « La diaspora africaine et le développement endogène de l'Afrique ». Pus de 160 personnes étaient présentes, représentants d'associations et d'institutions internationales, chefs d'entreprises, journalistes, personnes privées.

Le constat a été fait de la « non optimisation » des ressources de la diaspora africaine dans le développement de l'Afrique, du fait de son manque d'organisation, et de la disparité des *compétences de ses membres*. L'initiative prise par USF, est de sensibiliser la diaspora africaine (associations, entreprises, personnes individuelles) sur l'éventualité d'une mobilisation plus efficace de ses ressources (compétences, capital économique) à travers une structure commune, qui serait reconnue comme véritable acteur de développement, aussi bien de la part des Etats africains, que des bailleurs de fonds et organismes internationaux.

Les débats ont été animés par M. Added, Président de l'Institut Français de l'Intelligence Economique (IFIE). Après l'allocation d'ouverture de Jacques Godfrain, six personnes ont successivement exposé sur les sujets suivants :

- « Organisation de la diaspora dans les pays de résidence » par Pierre Ngahane, Président de l'association IDEAL, Professeur de l'Institut Catholique de Lille.
- « Liens entre la diaspora et le pays d'origine » par Patrice Passi, Président du Centre Africain de Prospective et d'Action.
- « Inventaire des compétences professionnelles de la diaspora » par

Théophile Mbore, membre d'Afric Business & Synergie, membre du GREF, et par S.E Olabiyi Yai, Ambassadeur & Délégué Permanent de la République du Bénin à l'UNESCO.

- « Pouvoir économique de la diaspora » par Roland Portella, Président de Gens d'affaires dans la cité, Secrétaire Général du Club Diallo Telli.
- « Projet de création d'une structure unifiée des diasporas africaines en France, Belgique et Suisse », par Claude Agbangla, Président d'USF.

Roland Portella, *Président de Gens d'affaires dans la cité,*  
Secrétaire Général du Club Diallo Telli

## SALON DU LIVRE AFRICAIN DANS LES SALONS DE L'UNESCO

30 AVRIL 2005

Etudiants et anciens étudiants de l'Institut d'Etudes politiques de Paris, de l'Ecole des mines et de la Sorbonne ont été amenés, au cours des mois passés, à mettre en pratique autour d'un projet collectif les enseignements reçus. Africanophiles et sensibles à la culture, ils ont décidé de consacrer ce projet à la promotion de la littérature africaine francophone à travers l'organisation d'un salon littéraire « Livres d'Afrique » le 30 Avril 2005 dans les locaux de l'Unesco.

### Coordination pour l'Afrique de Demain (CADE)

Association Loi 1901  
Président : Michel Levallois  
Vice-Présidents : Raymond Césaire,  
Jean Clauzel, Xavier de Franssu, Henri Senghor.  
Secrétaire Général : Philippe Mathieu  
Trésorier : Bernard Monnier

### La Lettre de la CADE

Directeur de publication : Michel Levallois  
Comité de rédaction : Robert Ginesy,  
Michel Levallois, Philippe Mathieu, Bernard  
Monnier, Denyse de Saivre, Henri Senghor.  
Maquette : Atelier Visconti

La CADE : 5 rue des Immeubles-Industriels,  
75011 Paris, France.  
Tél. : 01 44 93 87 45 / Fax : 01 44 93 87 50  
E-Mail : endacade@wanadoo.fr  
Web : www.afrique-demain.org

Christian Lochon, Président d'USF Ile de France, a fait une synthèse des débats.

Le sénateur Jean-Pierre Sueur est intervenu pour encourager l'initiative prise par les différentes associations quant à leur organisation, et leur contribution au développement de l'Afrique. Claude Agbangla a clôturé le colloque et indiqué qu'une réunion se tiendra dans trois semaines, relative aux modalités pratiques de création de la structure unifiée et de la définition des projets à développer.

Le public pourra découvrir pendant cette journée :

- un salon littéraire qui abritera des émissions réalisées par des chaînes de radio et de télévision et qui constituera un cadre d'expression idéal pour les conteurs et les griots ;
- des conférences qui permettront grâce à des intervenants de renom, de discuter des défis de la littérature francophone dans l'Afrique d'aujourd'hui ;
- une remise de prix littéraires à de jeunes auteurs africains par un jury composé de personnalités du monde culturel africain.

Il faut savoir que l'association « Livres d'Afrique » a été créée dans la mouvance du thème Africa 2005, lancé par tous ceux qui aspirent à faire de 2005, sur les cinq continents, l'année de l'Afrique.

« Livres d'Afrique » composé de jeunes étudiants et de professeurs a décidé de s'impliquer dans cette dynamique en privilégiant la dimension culturelle et sociale. L'association croit en effet que la culture africaine est riche et mérite d'être mieux connue.

Tous renseignements sur « Livres d'Afrique » peuvent être obtenus à l'adresse de l'association, 20 Boulevard Beaumarchais 75011 Paris.

Denyse de Saivre

## AGENDA

### Prochaines rencontres débats

**Mercredi 9 mars 2005** : « *Le coton, Cancun et les organisations paysannes africaines* » avec Bénédicte Hermelin (GRET), Michel Fok (Cirad), Nicola Imboden (IDEAS). Animation : Robert Pécoud (AFD).

**Mercredi 13 avril 2005** : « *Les conséquences du sida sur les rapports entre société civile et Etat* » avec Salvatore Papallardo, (Ministère des Affaires Etrangères), Emmanuel Trenado (Directeur International d'AIDES) et Fred Eboko (chercheur à l'Institut de recherche pour le Développement IRD).

**Mercredi 11 mai 2005** : Deux projets sont envisagés : « *La problématique de l'eau en Afrique* » ou « *Les accords de partenariat économique de la convention de Cotonou sont-ils viables ?* » avec Michel Levante, économiste, membre de l'association AITEC.

**Mercredi 8 juin 2005** : « *La création artistique africaine contemporaine* » en lien avec l'exposition qui aura lieu, sur ce sujet et à cette époque, au Centre Pompidou.

### A VOIR, A ENTENDRE

« *Brûlots d'Afrique* »

proposé par le « Théâtre des quartiers » d'Ivry, et « Gare au théâtre » de Vitry.  
12 février-2 avril 2005

Textes de Dieudonné Niangouna, Salim Jay, Aimé Césaire, Thomas Germaine, Ahmadou Kourouma, Ken Saro-Wiwa, Jean-Marie Adiaffi... adaptés à la scène par Eva Doumbia et ses deux compagnies, « Nana Triban » à Abidjan et « La part du pauvre » à Marseille.

Renseignements : tél. : 01 55 53 22 12 ;  
www.gareautheatre.com

### EST PARU

« *Politique africaine* », N° 96,  
décembre 2004 (Ed. Karthala)  
Consacré au « Sénégal 2002-2004,  
l'alternance et ses contradictions ».